

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
28 Novembre 2019 - Buchillon

72 communes membres, 51 présentes, 14 excusées, 7 absentes, équivalent à 186 suffrages sur 263, la majorité absolue est à 94 suffrages. (74 personnes présentes).

Sont représentées, les communes de :

Arnex-sur-Nyon, Aubonne, Begnins, Borex, Bougy-Villars, Bremblens, Buchillon, Bursinel, Chavannes-des-Bois, Clarmont, Coinsins, Commugny, Corbeyrier, Corseaux, Cottens, Crans-près-Céligny, Cuarnens, Daillens, Dully, Etoy, Eysins, Féchy, Gimel, Givrins, Jouxten-Mézery, La Sarraz, Lavigny, Le Vaud, Lully, Lussy-sur-Morges, Mauraz, Mex, Mies, Missy, Moiry, Montricher, Mont-sur-Rolle, Paudex, Penthalaz, Penthaz, Perroy, Prangins, Rolle, Saint-Oyens, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Tolochenaz, Vaux-sur-Morges, Vich, Villars-Sainte-Croix et Vuflens-le-Château.

Sont excusées, les communes de :

Bogis-Bossey, Chésereux, Denens, Echandens, Eclépens, Founex, Genolier, Gingins, Henniez, La Rippe, Signy-Avenex, Tannay, Trélex et Yens.

Sont absentes, les communes de :

Allaman, Chavannes-de-Bogis, Coppet, Gilly, Grens, Montagny-près-Yverdon et Saint-Georges.

Points forts de l'Assemblée générale

- Conférence de Mme la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle sur l'éducation numérique
- Rapport de la Cour des comptes sur la péréquation intercommunale vaudoise et intervention de M. Robert Middleton, Syndic de Crans-près-Céligny
- Synthèse des propositions issues des ateliers de l'AG du 10 octobre 2019

Ordre du jour

1. Introduction et souhaits de bienvenue.
2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 10 octobre 2019 à Crans-près-Céligny.
3. Présentation de Madame la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle
Education numérique : quels moyens pour quels objectifs ?
4. Budget 2020 de l'AdCV
5. Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV :
 - Péréquation : rapport de la Cour des comptes
 - Ateliers de l'AG du 10 octobre : synthèse des propositions
6. Divers et propositions de l'assemblée.

1. Introduction et souhaits de bienvenue

Mme Byrne Garelli ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue à toutes et tous. Elle salue en particulier la présence de Madame la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle, ainsi que celle de Monsieur le député Pierre-André Romanens.

Elle relève également la présence de M. Dario Brander, journaliste à la SFR, accompagné de son cameraman, ainsi que Mme Laura Lose, journaliste de La Côte.

Mme la Présidente passe la parole à notre hôte, M. Robert Arn, Syndic de Buchillon, qu'elle remercie pour son accueil.

Monsieur Arn, salue l'assemblée et se dit très heureux et fier d'accueillir cette assemblée générale à Buchillon, qui, le rappelle-t-il, est membre fondateur de l'AdCV.

Buchillon est un village d'agriculteurs, de pêcheurs et de bateliers, ses armoiries le reflètent puisqu'elles représentent un baril de kirch et une paire de rames. Sa population de 200 habitants en 1840 est passée aujourd'hui à 700 habitants sur 2 km². La commune est composée de 42% de terres agricoles et 31% de forêts, elle jouit également de 4 km de côtes sur le Léman.

M. Arn sourit en annonçant le taux d'imposition impertinent de la commune de 53%, qui vient d'être abaissé à 52%. Cependant, il note que 96% des rentrées fiscales de 2020 seront reversé au Canton. Pour survivre, les élus de Buchillon procèdent comme ceux de Lausanne : ils construisent. 26 logements sont sortis de terre il y a 3 ans, plus 24 logements récemment ainsi qu'un restaurant. Buchillon c'est aussi la grande salle dans laquelle nous nous trouvons construite en 1977 avec un centre administratif, un collège partagé avec Etoy, une UAPE de 48 places, une salle de gym, des terrains de sport et une plage publique (qui est d'ailleurs propriété du Canton). Buchillon c'est encore de nombreuses sociétés locales : chant, boules, gym et natation, trois restaurants. Buchillon c'est enfin le village vaudois d'où est parti en

2009 un coup qui a ébranlé le système péréquatif vaudois. M. Arn rappelle qu'alors, son conseil communal avait voté un taux d'imposition de 126%, puis l'année suivante l'avait ramené à 14 % pour contrer les malfaçons du système. L'affaire avait vite été corrigée, mais cela montre qu'il y a des possibilités de faire des modifications.

Monsieur Arn est chaudement applaudi par l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 10 octobre 2019 à Crans-près-Céligny

Mme Byrne Garelli reprend la parole et poursuit avec l'Ordre du Jour, qui est accepté à l'unanimité.

De même, le PV de l'Assemblée générale du 10 octobre 2019 à Crans-près-Céligny est adopté unanimement moins 2 abstentions.

3. Présentation de Madame la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle : Education numérique : quels moyens pour quels objectifs ?

Mme la Présidente accueille Mme Cesla Amarelle en relevant brièvement son parcours, avant de lui passer la parole.

Mme la Conseillère d'Etat remercie Mme la Présidente et son comité pour l'invitation à intervenir dans cette assemblée. Elle est très touchée car elle estime que le dialogue doit perdurer avec les communes, c'est ensemble que le Canton et les communes doivent forger l'avenir. Elle rappelle toutefois qu'elle n'est pas en charge de la péréquation, sujet brûlant de l'actualité, mais bien de la jeunesse et de la culture.

Avant de parler spécifiquement de l'éducation numérique, Mme Amarelle fait un bref aperçu des enjeux de la formation aujourd'hui, ainsi que des chantiers prioritaires de l'Ecole vaudoise.

Au niveau international et national, nous vivons en effet un bouleversement des métiers, dû notamment aux nouvelles technologies et en particulier à la numérisation. Ces nouvelles technologies évoluent vite, parfois même à l'échelle de temps d'un cursus de formation. 48% des actifs en Suisse (2 millions de personnes) pratiquent des professions pour lesquelles le risque d'automatisation est jugé élevé (étude Frey et Osborne).

Il y a aussi la question du rôle même de l'école. Ces dernières décennies, la société a changé. Les structures familiales avec elle. Avec probablement moins de présence des parents : les deux travaillent, ou les enfants grandissent dans une famille monoparentale. Tout cela aussi influence le rôle de l'école, qui doit peut-être davantage qu'avant assurer une tâche proprement éducative, en plus de sa tâche stricte d'enseignement des connaissances. Depuis toujours, l'école a été non seulement un lieu d'apprentissage des

savoirs mais aussi un lieu de sociabilisation, un lieu où on grandit et on évolue. Et ce dernier aspect doit probablement être renforcé, en collaboration avec les familles, et en formant de manière adaptées les enseignants.

Les classes sont également aujourd'hui davantage hétérogènes, avec des élèves à besoin particuliers, des élèves allophones, la mixité des niveaux scolaires au sein d'une même classe. Cela crée de nouveaux besoins : des besoins pour les élèves et des besoins pour les enseignants.

Mme Amarelle croit que la force de l'école obligatoire est d'inclure l'ensemble des enfants et de leur donner un socle commun, quel que soit le niveau socio-économique de leur famille. L'école doit donc être exigeante, de qualité, et adaptée aux besoins de la société. Mais l'école, à son sens, doit faire plus que cela encore, elle doit donner aux enfants des chances les plus égales possible d'apprendre et de s'émanciper. L'égalité des chances doit donc être une priorité de l'école publique.

Au sujet de l'égalité des chances, Mme Amarelle montre où se situe la Suisse en comparaison avec d'autres pays industrialisés. L'OCDE, via l'étude PISA 2015, indique que la Suisse a un système de formation « performant ». Les élèves suisses obtiennent des meilleurs résultats que la moyenne des pays industrialisés. C'est évidemment une excellente nouvelle.

Mais par contre, l'origine sociale des élèves suisses pèse davantage que celle de la moyenne des pays OCDE.

Le milieu socio-économique pèse pour 17% dans les résultats de nos élèves, quand cette influence n'est que de 13% en moyenne dans l'OCDE.

Le DFJC se donne aujourd'hui pour mission de travailler en priorité sur 4 grands chantiers qui répondent aux besoins décrits plus haut : améliorer la performance et l'équité de notre système de formation. Avant de parler du thème du jour qui est l'un de ces 4 chantiers, l'éducation du numérique, Mme Amarelle évoque brièvement les 3 autres.

Au sujet du taux de certification : la Confédération a fixé un objectif de certification que nous n'avons pas encore atteint : 95 % des jeunes de 25 ans devraient avoir au moins un titre du secondaire II. C'est-à-dire qu'à 25 ans au moins, être titulaire d'un CFC, ou d'un autre titre certifiant professionnellement, ou d'un diplôme du gymnase. Le canton de Vaud se trouve en avant-dernière position au niveau suisse, juste devant Genève, avec seulement 85% de certifiés, alors que la moyenne suisse est autour des 90%. Mme Amarelle a fait de cet objectif de certification l'une de ses priorités, car une telle certification constitue un facteur important de stabilité tout au long d'une carrière professionnelle.

Au sujet du choix en fin de 11^e : Il n'y a qu'un jeune sur cinq qui choisit la voie de la formation professionnelle. C'est deux fois moins que ceux qui choisissent le gymnase et c'est même un peu moins que ceux qui s'orientent vers une solution de transition. Donc, pour augmenter le taux de certification, il faut augmenter le nombre de jeunes en formation professionnelle. Parallèlement, il faut augmenter l'efficacité de cette filière: à 25 ans, ils sont près d'un jeune sur deux à être en formation professionnelle car ils la débutent tard et y connaissent des taux d'échecs parfois inquiétants. C'est pourquoi le DFJC a développé trois axes qui se déclinent dans un plan d'action comprenant 11 mesures. A mi-législation, on peut mentionner quelques beaux succès : près de 600 nouvelles places créées, la désignation de répondants pour le monde professionnel dans chaque établissement secondaire du canton, l'engagement de nouveaux commissaires d'apprentissage et une amélioration du taux de réussite aux épreuves de qualification.

L'objectif du Concept 360 : avoir une école qui s'adapte à la pluralité des difficultés rencontrées par nos élèves. Le taux d'intégration d'élèves à besoins particuliers dans le Canton est très proche de la moyenne suisse. Il ne s'agit donc pas ici de plus intégrer, mais de mieux intégrer. Le Concept 360 est un cadre cantonal. Sur la base de ce cadre, les écoles vont se doter d'un concept d'établissement adapté à la réalité du terrain. Ces concepts favorisent l'interaction entre les professionnels, la cohérence des réponses face aux difficultés des élèves et l'autonomie. Un exemple qui démontre les ambitions de ce concept: si un enseignant se retrouve confronté à un élève qui a des difficultés variées et auxquelles il ne sait pas répondre, il pourra désormais s'adresser à une personne de référence qui lui suggérera des réponses adaptées. Le système gagne en rapidité, en souplesse et ceci, espérons-le, aux bénéfices de tous les acteurs de l'école. De plus, cette volonté de partir des réalités du terrain, constitue une belle opportunité de collaboration entre les établissements scolaires et leurs communes afin de soutenir au mieux les élèves qui sont aussi les jeunes de vos villages et de vos villes.

Mme Amarelle passe rapidement sur le troisième chantier. Cette loi est un socle précieux et pose les principes d'une école moderne. Mais dès l'introduction de la LEO en août 2013 sont apparues aussi des difficultés. Elles étaient liées à la complexité de certaines dispositions concernant l'orientation des élèves en fin de 8^e année et l'organisation de l'enseignement en voie générale. Son département s'emploie donc maintenant à corriger la situation là où c'est nécessaire tout en permettant au système de s'installer dans la durée.

L'éducation numérique :

Mme Amarelle cite ce qui se fait dans les cantons de Genève et Neuchâtel :

- GE : plan et projets de loi pour financer l'éducation numérique, avec un axe principal vers l'achat de tablettes
- NE : initiative plus complète sur tout l'enseignement

Forte volonté intercantonale CDIP et CIIP.

Le Canton de Vaud ne médiatise pas pour le moment, car le projet de décret est entre les mains du Grand Conseil. Pourtant on avance, et Mme Amarelle est persuadée que c'est dans la bonne direction.

L'éducation numérique fait partie intégrante du Programme de législature et de la stratégie numérique du Conseil d'Etat.

La mise en œuvre de l'éducation numérique se décline dans un plan d'action ambitieux comprenant trois volets :

- Le premier donne un rôle central aux enseignant-e-s afin qu'ils-elles disposent des compétences requises pour assurer la formation de tous les élèves dans un contexte technologique en mutation. Il leur revient donc d'assumer un rôle capital dans la transition numérique de la société.
- Le deuxième doit permettre d'initier les élèves à la pensée computationnelle, à la maîtrise de la science informatique, aux humanités numériques ainsi qu'aux usages du numérique.
- Le troisième prévoit de créer, au niveau cantonal, les conditions cadres permettant le développement d'environnements d'apprentissage propices à l'éducation numérique dans toutes les classes, pour tou-te-s les enseignant-e-s et dans toutes les disciplines.

Ces trois volets structurent le projet de décret (EMPD) qui est soumis au Grand Conseil en ce moment-même. Ils constituent une première partie des investissements de mise en œuvre de l'éducation numérique à hauteur de CHF 30 Mios.

La philosophie du projet est claire : partir des exemples du terrain en développant des pilotes dans douze établissements, c'est-à-dire 700 enseignants formés et plus de 250 classes qui ont pu profiter des premières étapes de l'éducation numérique. Grâce à ce précieux retour du terrain, le DFJC a pu mettre en place un pilotage clair avec des objectifs réalistes. Pour quel bilan intermédiaire?

Tout d'abord, on constate que la quasi-totalité des enseignants à avoir suivi ces cours les ont ensuite appliqués dans leurs classes. La formule fonctionne et il est réjouissant de voir que ces premières heures d'éducation numérique ont été données par des enseignants du primaire... qui sont dans leur grande majorité des enseignantes. Les enfants auront entendu parler du numérique en premier lieu par des femmes, une bonne nouvelle pour lutter contre les a priori de genre.

Chez les plus jeunes, le choix a été clair de passer par des activités débranchées, c'est-à-dire sans écran.

Pour relever ce défi, et afin de garder l'humain au centre de cette évolution, une éducation de tous les élèves au numérique et à ses multiples enjeux ainsi qu'une formation en pensée computationnelle et à la science informatique s'imposent dès l'école primaire. Mme Amarelle souligne que **la formation au numérique est un devoir de l'enseignement pour faire évoluer les manières de penser, de croiser les regards et d'insuffler de nouvelles dynamiques interdisciplinaires**. En effet, il s'agit de doter les élèves de compétences fondamentales, transversales et universelles, tout en développant l'ensemble de leurs connaissances scolaires dans les disciplines du plan d'étude. Ces compétences sont liées à la pensée critique, aux capacités d'analyse, de communication, de collaboration et de résolution de problèmes en plus de la créativité. Ce sont aujourd'hui des exigences indispensables pour exercer dans tous les domaines d'activité et pas seulement dans les domaines mathématiques, scientifiques et techniques.

L'éducation numérique, c'est aussi des outils de compréhension fournis à chacun pour s'affranchir du statut de consommateur asservi par la technologie et devenir maître de son utilisation et de ses enjeux tout en sachant évaluer l'information et les évolutions technologiques.

C'est également une opportunité sans précédent d'agir en faveur de l'égalité des chances en éveillant l'intérêt des femmes pour les métiers des domaines des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique (MINT). Enfin, dans le contexte du Concept 360 qui vise une école vaudoise à visée inclusive, c'est renforcer l'usage du numérique pour permettre à tou-te-s d'apprendre par le biais de technologies d'aide.

Ces trois piliers permettent de tenir compte d'un fait indéniable : aujourd'hui, le numérique est une composante incontournable de notre société et ceci à tous les niveaux. La fonction de l'école est, notamment, de fournir aux élèves les outils pour se mouvoir dans notre société et, à cet égard, elle doit donc se saisir du numérique comme elle se saisit des autres savoirs disciplinaires. Il n'est donc pas question de faire des élèves des codeurs experts, mais de leur donner les outils pour comprendre les mécanismes du numérique, se saisir des grands enjeux et apporter un regard critique.

A cet égard, le choix de Mme Amarelle de faire interdire les portables à l'école s'inscrit en cohérence avec cette démarche: savoir déjà prendre du recul sur l'outil, ses forces, ses dangers, pour devenir un utilisateur averti.

Maintenant que cette première phase est lancée concrètement auprès de milliers d'élèves, le DFJC va progressivement généraliser les conclusions qu'il a tirées de ces expériences :

- Les investissements présentés dans cet EMPD sont prévus sur trois ans.
- Un deuxième EMPD est prévu au plus tard en 2022 .
- Le déploiement de l'éducation numérique se fait par cycle après une période de pilotage prévue sur 2 ans.
- Plus concrètement, le DFJC a lancé un projet pilote depuis la rentrée 2018 dans 10 établissements scolaires de la DGEO (12 depuis la dernière rentrée).
- Il couvre actuellement le cycle 1 (années 1-4P, élèves 4-8 ans) et la première partie du cycle 2 (années 5 - 6P, élèves (9-10 ans)).
- Les retours du terrain et des enseignants sont très encourageants. Ils sont motivés, en comprennent le sens. Par ailleurs, les séquences d'éducation numérique (principalement en débranché pour commencer) apportent le même dynamisme auprès des quelques 4'800 élèves du cycle 1 déjà concernés et répartis sur 242 classes. Ces séquences d'éducation numériques toucheront également plus de 2'000 élèves supplémentaires au cycle 2 durant cette année scolaire.
- A ce stade du projet, 97% des enseignants ayant suivi la première formation continue ont introduit 2'312 périodes d'activité de sciences informatiques dans leur classe au cycle 1.

Calendrier :

L'éducation numérique a commencé à la rentrée 2018/2019 dans les petites classes (1 à 4P) de 10 établissements pilotes :

Rentrée 2019/2020 : 5 et 6P

Rentrée 2020/2021 : 7 et 8 P.

Rentrée 2021/2022 : cycle 3 (9-11 P)

En ce moment, l'EMPD est soumis au Grand Conseil : 30 Mios pour la mise en œuvre de l'éducation numérique.

- L'effort financier principal est mis sur la formation continue des enseignants (mise à niveau) et la création des moyens d'enseignement nécessaires. **Cela constitue 2/3 du budget global.**
- Le dernier tiers initie quant à lui la mise à niveau de l'informatique pédagogique pour accompagner cette première phase de mise en œuvre de l'éducation numérique.

Au niveau intercantonal et national, il y a beaucoup d'investissements dans le matériel et peu sur la formation continue des enseignants, formation qui est essentielle à la réussite d'un tel projet. Au niveau vaudois, c'est une formation continue qui permet à l'enseignant de revenir dans sa classe avec les contenus pédagogiques et le matériel lui permettant de mettre immédiatement en œuvre des séquences d'éducation numérique dans sa classe. Cette vision qui fait avancer formation continue et moyens adaptés de consort a les faveurs de l'EPFL qui cite régulièrement le canton en exemple.

Les équipements : ce ne sont pas que des tablettes. Les réflexions sur les futurs besoins en infrastructure informatique, en matériel informatique pédagogique et en logiciels

progressent. Elles devront être affinées ces prochains mois en tirant profit des expériences pilotes et du partenariat entre les divers acteurs du projet. Trois axes de travail peuvent déjà être évoqués.

- L'évolution des plateformes pédagogiques (mise à disposition des moyens d'enseignement en ligne)
- Les questions de cyberadministration de l'école et la gouvernance de l'informatique pédagogique: des aspects indispensables à l'accompagnement de la transition numérique de tout le système de formation. Par exemple, les liens entre l'école et les parents.
- La nécessité de disposer dans les établissements d'accès internet à haut débit et de réseaux sans fil (wifi) professionnels, gérés de manière uniforme et centralisée.

Concernant le point wifi, Mme Amarelle donne les précisions suivantes :

- Le wifi est nécessaire pour accéder à tous les moyens d'enseignement en ligne ou contenus pédagogiques en ligne.
- Un réseau wifi performant est l'infrastructure la plus utile pour le développement de l'éducation numérique. Il est certes à la charge des communes mais l'Etat a souhaité les soutenir dans son développement. En le prenant à sa charge puis en le refacturant aux communes, l'Etat permet une cohérence dans l'approche et des économies d'échelle importantes.
- L'Etat n'est pas opposé à discuter d'autres éléments à même de faciliter la tâche des communes et de leur permettre des économies d'échelle. C'est pourquoi le DFJC a réouvert des discussions avec l'AdCV et l'UCV pour remettre ce sujet sur la table. On pourrait par exemple envisager que l'on reproduise le mécanisme utilisé pour le wifi à d'autres infrastructures à la charge des communes.
- En France par exemple, on a beaucoup investi dans le matériel informatique mais pas dans les réseaux, résultat : le matériel dort!
- L'éducation numérique vaudoise prend son temps. Il faut le minimum nécessaire mais pas de précipitation, car il y a aussi des enjeux sous-jacents:
 - Durabilité : un des enjeux de cette mise en œuvre de l'éducation numérique est qu'elle n'entre pas en contradiction avec la politique de durabilité qu'entend mettre en œuvre le Département, et qui décline et réaffirme la volonté du Gouvernement vaudois de faire de l'urgence climatique une priorité. Il s'agira évidemment de veiller à des achats numériques responsables, de limiter la quantité d'appareils et de bien évaluer leur consommation énergétique. Plus généralement, la question de la durabilité est centrale pour le Département qui est en train de prendre des mesures pour que l'école vaudoise soit à la hauteur des enjeux climatiques et environnementaux. Communication des mesures au printemps 2020.
 - Enjeux sanitaires: l'importance de la prévention qui fait partie intégrante de l'éducation numérique (volet éducation aux médias par exemple); Mme Amarelle rappelle que pour les cycles 1 et 2, il y aura un maximum d'activités débranchées. Dès 3ème cycle, il y aura des tablettes mais pas du 1 pour 1. Question sanitaire du wifi : plus le wifi est actualisé dans chaque salle, plus on peut le piloter (éteindre/ allumer par classe).

- Efficience économique : une planification importante est à prévoir. Le wifi et l'affichage sont de compétences communales, il faut donc penser en termes d'économie d'échelle. Aujourd'hui, il y a beaucoup de diversités, avec des problèmes de maintenance qui pèjorent parfois les cours. Il faut donc une volonté d'avoir une politique globale, simplifiée et claire, avec choix de matériel standardisé.

Le concours des communes est nécessaire :

- mise à niveau du wifi, pas urgent pour 2020, mais s'impose dans les 3 ans (demande une planification)
- l'EMPD prévoit un inventaire précis de l'état de l'infrastructure informatique des bâtiments scolaires (fin premier trimestre 2020)

Le Canton propose des outils et de la clarté sur les besoins. Une simplification des fiches types est menée.

Il y a énormément d'acteurs dans ce processus et les communes sont une composante clef.

L'éducation numérique a pour objectif de former de futurs citoyens en pleine capacité pour se saisir les enjeux. Tout savoir repose sur un outil, et cet outil repose désormais souvent sur le numérique.

Dans l'ambition de faire de l'école vaudoise une école à la fois performante et équitable, l'éducation numérique est un enjeu majeur, où l'humain est au centre.

Et finalement, le but est donc de n'oublier aucun élève. Pour atteindre cet objectif, Mme Amarelle espère avoir pu démontrer que l'école est mobilisée, tout comme elle espère une collaboration constructive pour que les communes puissent, elles aussi, apporter leur pierre à l'édifice de cet enjeu majeur de l'éducation du XXI^e siècle.

Mme Amarelle est chaudement applaudie et Mme la Présidente ouvre le débat.

Mme Myriam Gaillard Houriet, Municipale à Bougy-Villars félicite le Canton de mettre tout en œuvre concernant l'utilisation du numérique, mais qu'en est-il lorsqu'il y a un problème ? Bill Gates lui-même préconise qu'il faudrait savoir aussi coder, le CE va-t-il mettre ça dans son programme ? Mme Amarelle répond qu'effectivement, dans la phase pilote, on cherche déterminer jusqu'où les enfants doivent savoir coder.

M. Andreas Meyer, Syndic de Féchy, s'inquiète du temps consacré à cet apprentissage, le planning des élèves semble déjà bien chargé. Mme Amarelle répond qu'en 1^{er} et 2^{ème} cycles, le numérique peut tout à fait être intégré dans les périodes existantes. A partir du 3^{ème} cycle (9, 10, 11), il est prévu d'ajouter une période à la grille horaire des élèves. M. Meier demande si cela va faire trop ? Mme Amarelle répond que selon la loi, on peut encore ajouter des périodes, parce qu'on n'en a que 33 actuellement. Elle rappelle qu'au gymnase les élèves ont 37 périodes.

M. Guy Delacrétaz, Syndic de Préverenges (commune invitée à cette assemblée), pensait que par « transition numérique » il s'agissait de pousser les élèves à s'orienter vers des métiers du numérique. A ce titre, il estime qu'il ne faut pas oublier toutes les personnes qui vont rester sur le carreau. Il pense qu'il faut en faire encore plus. Il est persuadé que les enseignants en sauront toujours moins que les jeunes. Mme Amarelle comprend la demande, mais elle confirme que le programme est prévu pour cela, il est en adéquation avec la réalité socio-économique. Il est entendu que tous les enfants ne sauront pas coder, mais ils auront les rudiments de base du numérique.

Mme Joëlle Sala Ramu, Municipale à Dully pose trois questions : la solide expérience annoncée (depuis 2018 seulement) est-elle bien réelle ? Comment interpréter qu'en Californie on revienne en arrière ? Et pourquoi ne pas utiliser le matériel des élèves ? Mme Amarelle répond d'une part, que l'arrêt du tribunal fédéral sur la gratuité de l'école empêche de jouer sur le fait d'utiliser le matériel des élèves. Elle pense à une « valise numérique » avec du matériel que les classes se partageront. D'autre part, concernant l'expérience, Mme Amarelle précise que l'EPFL a fait des tests très concluants. La phase pilote durera 2 ans. Si en 2020 l'expérience est confirmée, on pourra réellement parler de base solide. Enfin, il y a une forte demande des parents, tout le monde souhaite aller vite, car les études le montrent : la moyenne d'utilisation des smartphones est de 5 heures par jour.

M. Frédéric Geoffroy, Syndic de Lussy sur Morges a bien relevé la répartition des investissements numériques en 2/3 pour l'enseignement et 1/3 pour les équipements, et demande si l'entretien du parc machines a été considéré dans ces calculs. Mme Amarelle répond que le programme prévoit de former 20 enseignants qui seront à la fois enseignants et informaticiens

M. Farhad Kehtari, Syndic de Paudex, constate que l'accent est mis sur les défis du numérique et se demande ce qu'il en est de la protection des données ? Mme Amarelle répond que cela est prévu dans le 3^{ème} pilier, c'est la sociologie du numérique.

Mme Byrne Garelli remercie sincèrement Mme Amarelle pour sa visite et son intervention. Cette dernière devant se rendre à une autre séance, elle nous quitte sous les applaudissements de l'assemblée.

4. Budget 2020 de l'AdCV

Mme la Présidente passe la parole à M. Yves Raboud, Municipal à Corseaux et trésorier de l'AdCV pour la présentation du budget 2020.

Récapitulation et commentaires

1. Le budget 2020 présente **un solde positif de CHF 4'647.-**.
2. Le montant des **cotisations** est budgété à **CHF 303'630.-** pour les 71 communes qui seront membres de notre Association en 2020. Cette cotisation, calculée selon une échelle dégressive, est fixée à **CHF 3.10 par habitant**. Le montant précité tient aussi compte de la démission d'un membre pour le 31.12.2019 et de l'adhésion de la commune de Paudex, qui versera des cotisations à partir du 1^{er} janvier 2020.
3. **Le total des recettes s'élève à CHF 320'130.-**.
 - Le compte « Remboursement de tiers » fluctue d'année en année. Il comprend les vacations de l'AVASAD, des commissions de l'Etat, etc.
 - Un compte « Formation données par l'AdCV » est fonction des cours facturés par l'AdCV à hauteur de CHF 50.- par personne.

4. Le total des charges se monte à CHF 315'483.-.

- Dans les comptes « Bureau », « Comité » et les divers comptes « Commissions », le nombre de séances a été réexaminé en tenant compte de la charge de travail probable en 2020. Au vu de la hausse régulière du nombre de séances, le montant global dédié à ce poste est supérieur à celui prévu en 2019 (CHF 65'850.- contre 56'250.- en 2019).
- Les charges de personnel sont en légère baisse.
- Globalement, les autres charges restent stables.

Pour mémoire, au Bilan, les fonds de réserve se montent à CHF 133'409.05.

Le budget 2020 présente donc un solde positif.

Il n'y a pas de questions dans l'assemblée.

Conclusions

Vu le préavis déposé, oui les explications complémentaires et attendu que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour, M. Raboud prie l'assemblée d'accepter le budget 2020 tel que présenté.

Ce qui est fait à l'unanimité.

5. Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV

Mme Byrne Garelli passe la parole à M. Robert Middleton, Syndic de Crans-près-Céligny.

Voici le texte intégral qu'il a lu à l'assemblée :

Pour la très grande majorité des communes représentées à cette Assemblée, la péréquation est devenue la préoccupation principale de cette législature. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que la péréquation était aussi une des principales raisons de la création de l'AdCV en 2002.

Si le transfert de ressources de communes à forte fiscalité vers celles moins favorisées est équitable et preuve de solidarité, il n'en est pas de même pour la facture sociale, qui représente environ deux tiers des transferts péréquatifs.

Si les communes ont accepté en 2002 de participer au financement de la facture sociale du Canton, ce fut aussi preuve de solidarité avec le Canton à un moment où les finances cantonales étaient en mauvais état. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Au contraire, ce sont les finances communales qui virent vers le rouge, si elles n'y sont pas déjà - la situation de quelques-unes, dont Rolle, est devenue inquiétante.

Dans le cas de Crans, en 2020: notre marge d'autofinancement est négative de plus de Fr. 1,5 million, nous payerons 97,6% de nos impôts au Canton et nous aurons besoin de l'emprunt pour faire tourner le ménage communal régulier. Comme disait récemment

Denys Jaquet, Syndic de Rolle, nous ne sommes pas une commune riche - nous avons quelques contribuables riches. Nous envisageons une action en droit contre le Canton.

La facture sociale est le cancer qui ronge actuellement notre autonomie communale en nous enlevant le contrôle sur nos propres finances et empêchant les investissements et autres dépenses nécessaires pour mener à bien les tâches qui nous incombent.

Les Syndics de Rolle et de Crans ont donc décidé la création d'un Mouvement contre la Facture Sociale et vous invitent à vous joindre à nous pour combattre ce cancer.

Il ne s'agit pas d'une nouvelle association intercommunale en plus de celles qui existent déjà, mais d'un groupe de réflexion et d'action, dont le but est d'accélérer la réforme du système actuel dans la perspective d'une reprise totale de la facture sociale par le Canton. Nous craignons qu'une reprise partielle nous laisse de nouveau vulnérables aux aléas et caprices d'un système totalement imprévisible et hors contrôle. Quelques chiffres avant de terminer:

La part totale des communes du financement de la facture sociale en 2020 est chiffré à Fr. 825 millions. De cette somme

Fr. 41,7 millions (5%) sont financés par 6 communes avec une population de seulement 4'838 (0,6% de la population du canton);

Fr. 94,5 millions (11,5%) sont financés par 13 communes avec une population de 16'171 (2% de la population du canton);

Fr. 241 millions (29%) sont financés par 31 communes avec une population de 10% de celle du canton;

Fr. 281 millions (34%) sont financés par 44 communes avec une population de 13% de celle du canton. (J'ajoute que sur ces 44 communes 37 sont membres de l'AdCV et 25 sont dans le district de Nyon.)

Le temps est venu de crier plus fort. Je vous invite à vous joindre à nous.

L'assemblée accueille cette intervention avec de grands applaudissements.

Mme Byrne Garelli ouvre le débat et demande si quelqu'un souhaite intervenir. **M. Pierre-Alain Schmid**, Syndic de Mies, prend la parole : aussi longtemps que l'argent est en main du Canton on aura des soucis. La facture sociale est anticonstitutionnelle ! 800 Mios sont payés par des communes riches. Ces 800 Mios échappent au système démocratique. Il rappelle le cas de sa commune. Les lois devraient être invalidées. Le Canton impose aux communes des règles qu'il ne suit pas. Les conséquences seront graves, tout le monde veut bien être solidaire, mais le Canton impose la facture sociale aux communes, facture que nous n'avons pas choisie. Le problème n'est pas de payer plus ou moins d'impôts d'une commune à l'autre, le problème c'est la facture sociale. Réfléchissons à ce que nous voulons réellement. A Mies, le gros contribuable est finalement parti. Ne nous éloignons pas de la reprise de la facture sociale par le Canton. Les exécutifs devront choisir de payer ou non. Et ensuite ? Il faudra choisir de vendre des actifs de réserve ou la mise sous tutelle ? On arrive dans le mur. On doit se donner les moyens d'une piste juridique. Le système ne joue plus. Quelles sont les réserves latentes du Canton ?

M. Schmid est fortement applaudi. Mme la Présidente répète que l'AdCV soutient une reprise totale de la facture sociale par le Canton et se bat pour un partage des impôts. Elle précise que les deux faitières de communes sont sur la même longueur d'ondes.

M. Reto Zehnder, Syndic de Mauraz, ajoute que les communes dites pauvres sont aussi prétéritées que les riches, sa commune paye plus que ce qu'elle ne reçoit.

Péréquation : rapport de la Cour des Comptes

Mme Byrne Garelli pas la parole à Mme Carine Tinguely, Municipale à Saint-Prex et membre du comité de l'AdCV.

Le 2 octobre 2019, la Cour des comptes a publié un rapport de plus de 100 pages portant sur la péréquation intercommunale vaudoise, plus particulièrement sur le volet des dépenses thématiques.

Plusieurs des conclusions de la Cour rejoignent celles de l'AdCV et de ses communes membres et méritent qu'on s'y attarde.

Après péréquation, certaines communes à fort potentiel fiscal de base se retrouvent avec moins de ressources pour faire fonctionner le ménage communal que des communes plus démunies (voir les études graphiques et explications figurant aux pages 76 et 77 du rapport). Les différents prélèvements (péréquation et facture sociale, ci-après la FS) sur les communes à forte capacité contributive peuvent représenter jusqu'à 98% de leurs recettes fiscales. Cela peut obliger ces communes à augmenter leur taux d'impôt, alors que cela n'est pas l'un des objectifs assignés à la LPIC. Par ailleurs, ces hausses posent des problèmes politiques (référendums).

Il existe un manque de suivi et d'analyse des effets de la péréquation et des différents changements qui lui ont été apportés à de nombreuses reprises ces dernières années. Les grandes communes (Lausanne et Yverdon) et les petites communes de moins 500 habitants sont les seules à avoir toujours été bénéficiaires de la péréquation depuis 2006. À la suite de la réforme de 2011, les communes de 500 à 2'000 habitants, qui étaient autrefois bénéficiaires, sont majoritairement perdantes.

Alors même que les communes contribuent à hauteur de CHF 450'000.- au financement du fonctionnement de la péréquation, la Cour constate que tant le Service des communes que la COPAR manquent de moyens pour accomplir leurs tâches.

Entre 2006 et 2017, la facture sociale (FS) est passée de 458 Mios à 773 Mios, soit une hausse de 69%. Au total, durant cette période entre 2006 et 2017, la FS représente CHF 7,5 milliards.

Entre 2006 et 2017, la péréquation directe est passée de 331 Mios à 658 Mios. Durant ces 11 ans, 6,1 milliards ont donc été redistribués entre les communes. La hausse a été modérée jusqu'en 2010. En 2011, l'introduction des couches population et solidarité l'ont fait exploser (+56% en une année entre 2010 et 2011 / +110% entre 2006 et 2017). Le montant alloué aux dépenses thématiques a aussi passablement augmenté (+65% en 11 ans).

Le degré d'autofinancement (rapport entre la marge d'autofinancement et les investissements) des communes est passé sous la barre des 100% en 2011. En 2017, il n'est plus que de 76%. Toujours en 2017, 40% des communes sont même sous la barre des 70%. A noter qu'avant la prise en compte de la péréquation directe, seul 34% des communes est

sous cette barre, de sorte que dite péréquation, globalement, augmente le nombre de communes n'ayant pas une marge d'autofinancement acceptable.

La Cour souligne que dans le cadre de l'actuelle réforme que la péréquation, les objectifs des communes (baisse des charges de la FS) et ceux du Canton (principe de la neutralité financière pour l'Etat dans la durée) sont contradictoires et impossibles à atteindre dans un domaine où les charges sont en croissance.

L'analyse de la Cour au sujet des effets excessifs de la péréquation, qui fait que certaines communes à fort potentiel se retrouvent avec moins de moyen pour faire vivre le ménage communal que des communes à la base moins bien nanties, constitue un argument très fort, validant la position de l'AdCV et de la majorité de ses membres en la matière. En effet, la Cour est une instance sérieuse et neutre dont l'impartialité pourra difficilement être mise en cause.

Idem pour son analyse de la FS et de ses effets sur les communes, notamment leur degré d'autofinancement.

Son analyse de la révision 2010/2011 de la péréquation et de la bascule des 6 points d'impôts est également très intéressante : comme indiqué plus haut, elle montre tout d'abord que contrairement à ce que le CE a indiqué dans son EMPL, ce n'est pas une majorité des communes qui a été gagnante ou pas impactée (70% selon l'EMPL) dans cette opération, mais seulement 50% d'entre elles. Ensuite, elle montre que vu la hausse vertigineuse de la FS, le « cadeau » fait aux communes en 2011 a été compensé en 4 ans seulement, de sorte qu'en 2015, on en était revenu au même point qu'en 2010 quant au montant facturé aux communes pour la FS, celles-ci ayant, en plus, perdu les 6 points d'impôts basculés au Canton. Cela démontre que dans le cadre des négociations actuelles, si nous devons renoncer à une partie de nos revendications par rapport au financement de la facture sociale, il faudrait le faire sur les 315 millions d'aide immédiate plutôt que sur la question de la non-participation des communes au financement de la FS après la bascule où là, il faudrait être intraitables.

Le risque principal réside dans la volonté de la Cour que les communes dévoilent leurs revenus autres que fiscaux dans le cadre de la péréquation. Cette idée a clairement été rejetée par nos membres lors des ateliers sur la péréquation. Ces revenus sont aussi un moyen pour passablement de communes de survivre financièrement et de faire tourner le ménage communal malgré les ponctions subies dans le cadre de la péréquation.

Le renforcement du plan comptable constitue aussi un risque. Le Canton a choisi une version « light » de MCH2. Il ne s'agirait pas que les communes doivent se montrer très transparentes financièrement parlant, alors que le Canton, lui, pourrait dissimuler une partie de ses revenus et de sa fortune par des astuces comptables.

Le renforcement de la présence du Canton dans la gouvernance de la péréquation est lui aussi un risque, notamment si ce renforcement signifie que la position des faîtières de communes sera moins (ou plus) prise en compte.

Une analyse complète du rapport de la Cour a été publiée le lendemain de l'assemblée sur le site Internet de l'AdCV, ainsi que la lettre préparée par Mme Tinguely.

L'intervention de Mme Tinguely est applaudie et Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Robert Middleton, Syndic de Crans-près-Céligny informe l'assemblée qu'il a rencontré Mme Anne Weill-Lévy, membre de la Cour des comptes. Il s'avère que cette dernière a manqué de moyens pour établir le rapport. Mme Weill-Lévy souhaite analyser l'impact de ce rapport sur la vie des communes. M. Middleton propose d'étudier cela d'ici à janvier. Il

fera parvenir un résumé de ce rapport, rédigé avec son avocat et ses collègues, au secrétariat de l'AdCV en début d'année.

Ateliers de l'AG du 10 octobre : synthèse des propositions

M. Siegfried Chemouy, Secrétaire général de l'AdCV résume les propositions faites lors des ateliers de la dernière assemblée générale.

Pour rappel, la question sur laquelle nous nous sommes penchés était : « En cas de reprise de la facture sociale par le Canton, quelles nouvelles compétences les communes pourraient-elles reprendre ? ».

En effet, conserver des compétences au niveau communal permet également de conserver leur financement. Il s'agit aussi de conserver un maximum d'autonomie. Avec la facture sociale telle que proposée actuellement par le Canton, les communes payent, mais ne décident de plus rien.

Par dicastère, voici les propositions :

Domaine financier :

3 tendances se dégagent sur ce point :

- l'impôt communal devrait être perçu par les communes
- laisser le libre choix de la perception des impôts communaux aux communes
- organiser une association intercommunale (ou un office central) pour la perception de l'impôt communal

A noter qu'un groupe de travail créé par quelques communes membres en association avec l'AdCV ont lancé des réflexions à ce sujet. Légalement la mise en œuvre de cette idée ne pose pas de problème

Aménagement du territoire :

Les représentants des communes souhaitent clairement plus de souplesse de la part du SDT et du Canton. Globalement, la planification générale devrait être régionale, cantonale, voire même intercantonale. Trop de réglementation font perdre le bon sens.

Une difficulté d'application est soulevée en regard des buts visés par l'aménagement du territoire qui se heurtent à des intérêts économiques ou énergétiques.

Il faut noter que cette matière est effectivement largement réglementée, y compris au niveau fédéral et que modifier ces lois peut poser question.

Scolaire/parascolaire :

Pour certains, le système actuel est concluant. Pour d'autres, une meilleure coordination entre les associations scolaires et parascolaires doit être mise en place.

Une reprise de compétence par les communes est proposée pour les enclassements et les horaires scolaires, de manière à pouvoir gérer les coûts des transports scolaires, ainsi que pour la gestion des tableaux interactifs.

A ce sujet, il faut relever que l'AdCV a reconstitué son groupe de travail scolaire/parascolaire avec des représentants des communes membres, lequel s'est réuni le

6 novembre et se retrouvera à nouveau le 4 décembre. Le but de ce GT est notamment de réfléchir à ces différentes propositions.

Mobilité et transports :

Une meilleure planification et une gestion intercommunale, voire régionale sont souhaitées. De manière générale, l'utilisation des transports publics devrait être encouragée.

Certaines communes souhaitent pouvoir décider de l'aménagement des routes communales, notamment la gestion des zones de circulation à 30 Km/h. A noter toutefois que cette idée, comme d'autres (par exemple, dans le domaine de l'aménagement du territoire), pourrait poser des problèmes légaux et d'attribution des compétences.

Sécurité/protection civile :

La majorité des communes ne souhaite pas reprendre des compétences dans ce dicastère. Toutefois, une table propose de créer une police civile et que le choix d'une police soit politique. La notion de « police civile » devra toutefois être précisée.

Energie/écologie :

Ici également, une vision régionale est souhaitée. Une table propose plus d'autonomie sur l'éclairage public. Pourquoi ne pas allouer des subventions ? il s'agit de montrer l'exemple.

Autres :

- la gestion du patrimoine (bâtiments classés, secteurs ISOS)
- une incitation à la fusion de communes
- la gestion de petites manifestations hors POCAMA

Une des tâches qui sera confiée au GT «Péréquation» de l'AdCV sera de dégager une synthèse de toutes ses propositions et d'en examiner la faisabilité. Pour mémoire, ce GT est pluridisciplinaire et compte des membres ayant diverses compétences (Député-e-s, représentant-e-s des communes membres et du Comité de l'AdCV ainsi qu'un spécialiste des finances communales travaillant pour une fiduciaire).

M. Chemouny rappelle que ceci est le compte rendu des ateliers, il va falloir maintenant également étudier la faisabilité dans le cadre légal de ces propositions.

Il n'y a pas de question, l'assemblée remercie le secrétaire général par des applaudissements.

Mme la Présidente reprend la parole pour remercier Mme Joelle Sala-Ramu, qui va démissionner de sa commune et de ce fait quitter l'EIAP. Mme Byrne Garelli souligne que Mme Sala-Ramu a fait un travail énorme. M. Andreas Sutter la remercie également, la félicite pour le travail fourni et ses grandes compétences. Un bouquet de fleurs lui est remis.

Mme Sala-Ramu remercie l'AdCV. Elle a eu du plaisir à travailler de concert avec M. Andreas Sutter pour des objectifs constructifs. Ce n'est pas simple et ce n'est qu'un début. Elle rappelle l'importance du sujet, sachant qu'un franc investi dans l'enfance en rapporte trois au Canton !

6. Divers et propositions de l'Assemblée

« **Entre visible et invisible: le climat dans notre assiette** » Présentation de Mme Anouck Tschudi, Municipale à Clarmont.

Municipale à Clarmont et conseillère en environnement, Mme Tschudi est co-fondatrice de l'entreprise Vision-Nature, qui a pour but d'accompagner les structures, privées comme publiques, vers un développement plus durable. Dans ce cadre, Vision-Nature crée une animation accessible à tout public afin de mettre en lumière les différents impacts de notre alimentation sur notre environnement. L'animation sera disponible dès ce printemps.

Mme Tschudi met des flyers à disposition des communes membres et reste disponible pour des problèmes liés au développement durable ou l'environnement.

Opération « **Coup de balai** » 3 et 4 avril 2020

Suite à la consultation qui a eu lieu cet été concernant la proposition du Parlement des filles, Mme de Quattro a tenu compte de nos remarques : la journée en question ne sera pas obligatoire pour les citoyens et les communes qui souhaitent faire une action de ce type à une autre date sont libres de le faire également.

Toutefois, le Comité de l'AdCV a accepté de soutenir cette action du Canton en vous parlant ce soir.

Le 25 novembre 2019, le Canton vous a transmis des informations complémentaires à ce sujet, que vous pouvez aussi retrouver sur notre site Internet.

Mme Barbara Allen, secrétaire municipale à Le Vaud présente ses vœux à Mme la Présidente, qui fêtera son anniversaire le 29 novembre.

M. Robert Arn, hôte des lieux, convie l'assemblée à un apéritif dînatoire.

Mme Byrne Garelli remercie chacun-e d'être venu-e et souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Pour le PV : Miriam Perraudin

La séance est levée à 21h00

Calendrier 2020

Assemblées Générales

Les dates des prochaines AG vous ont déjà été communiquées par courriel. Plusieurs communes se sont portées candidates pour recevoir les AG d'avril, juin, septembre et décembre. Nous les en remercions vivement. Les 4 communes qui ont répondu en premier ont été retenues et nous leur savons gré de l'accueil.

- 2 avril 2020 à Bougy-Villars
- 18 juin 2020 à Founex
- 17 septembre 2020 à Vich
- 3 décembre 2020 à Begnins

Sortie récréative

Nous remercions vivement la commune de Penthaz de nous accueillir le vendredi 12 juin 2020, avec la présentation de la cinémathèque. Nous nous réjouissons déjà de découvrir cette commune.

Si une commune est candidate pour organiser la sortie récréative en 2021, elle peut se faire connaître auprès du secrétariat général de l'AdCV.

Annexes

- Présentation de l'AdCV
- PV de l'AG du 10 octobre 2019 à Crans-près-Céligny
- Présentation de Mme la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle
- Présentation de M. Robert Middleton, Syndic de Crans-près-Céligny